

Concours bourse d'études en affûtage

Règlements

Le tirage d'une bourse d'études de 500\$ est organisé par l'École de foresterie de Duchesnay. Le tirage de cette bourse se fera 12 semaines après le début de la formation, soit le 3 décembre 2018 (avec une date de début de cours le 17 septembre 2018).

Admissibilité

Le concours s'adresse aux personnes s'étant inscrites au DEP d'affûtage à l'École de foresterie de Duchesnay pour la session débutant en septembre 2018. Elles ne doivent pas avoir été inscrites à la formation via une entreprise du secteur de la transformation du bois. Elles doivent être en cours de formation lors du tirage et avoir un taux de présence de 80% et plus.

Comment participer

Pour participer au tirage de la bourse d'études de 500\$, il faut s'être inscrit au DEP d'affûtage à l'École de foresterie de Duchesnay et être toujours en formation lors du tirage. Une inscription suivie d'une participation au cours de la cohorte débutant en septembre 2018 amène automatiquement une chance de gagner la bourse.

Description du prix

Au moment du tirage, le gagnant recevra une bourse de 500\$ en argent CAN. Le gagnant devra accepter le prix dans son intégralité.

Tirage et réclamation du prix

Parmi les bulletins de participation, un tirage aura lieu le lundi 7 mai 2018 à l'École de foresterie de Duchesnay situé au 147, route de Duchesnay, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier G3N 0J6. Le tirage se déroulera directement en classe, devant les élèves du groupe d'affûtage.

Pour être proclamé gagnant, le participant doit toujours être actif dans la formation d'affûtage et avoir un taux de présence de 80% et plus. À défaut de respecter cette condition, il sera automatiquement disqualifié du concours et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.

Advenant le cas de l'absence du gagnant, il aura un délai maximum de 5 jours ouvrables pour réclamer son prix. Si le prix n'est pas réclamé dans les délais, un nouveau tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant qui respectera les conditions mentionnées plus haut.

Dispositions diverses

La personne éligible au concours et qui gagne la bourse consent à ce que son nom, sa photo ainsi que la valeur du prix puissent être rendus public à des fins publicitaires.

Les chances de gagner le prix dépendront du nombre d'inscriptions répondant aux critères mentionnés dans la rubrique admissibilité.

Note : le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.